

## **Sur le blog d'Edouard Francois de Lencquesaing\* : Loi bancaire et compétitivité de l'industrie financière : Pourquoi les entreprises sont concernées ?**

*« Avec le projet de Loi bancaire, la France va prendre un leadership dans l'organisation de son industrie financière, ce qui peut s'avérer une opportunité et/ou un risque. Cela dépendra de la vision du législateur en ce qui concerne le couple risque – modèle de financement de l'économie », écrit Edouard Francois de Lencquesaing en introduction à son blog dans Régulation bancaire.*

*« Ce débat », poursuit-il, « est en effet essentiel afin de tirer les véritables enseignements de la crise et ne pas commettre les mêmes erreurs. Il a été fortement engagé aux US et en Grande Bretagne, ce qui paraît assez normal compte tenu de l'origine de cette crise et l'ampleur du séisme qui a frappé l'industrie financière de ces pays.*

*Ce débat a été poursuivi à l'échelle européenne, afin d'assurer une certaine cohérence dans les initiatives nationales (rapport Liikanen). Une des caractéristiques de ces débats est leur caractère punitif, parfois justifié, à l'égard des banques et sa concentration sur l'impact de la crise sur le « tax payer », deux sujets certes d'importance mais qui ne peuvent s'isoler d'autres questions essentielles que sont la compétitivité de l'économie, l'emploi et le financement des entreprises, leurs projets et leurs investissements dans le long terme. Stabilité certes, mais dans un univers de croissance ! Ce débat ne s'adresse donc pas seulement aux financiers, il est nécessaire d'y introduire l'économie réelle et les utilisateurs de la finance, c'est-à-dire les entreprises ».*

*Ce texte, qui ne limite pas l'analyse aux seules conséquences de la loi bancaire pour le secteur financier et l'approfondit à la compétitivité des entreprises, est à lire absolument dans notre base « Ressources », rubrique Divers, France, documents, dossiers, études et analyses, blogs et commentaires, « Loi bancaire et compétitivité de l'industrie financière : Pourquoi les entreprises sont concernées ? ».*

*\*Délégué général d'EIFR et président de Netmanagers EIFR*